

**VOTRE ACCOUCHEMENT**



L'accueil à la maternité du CHU de Rennes

Une sage-femme et une aide-soignante/auxiliaire de puériculture **vous accueillent 24h/24 au sein des urgences maternité** situées au 2<sup>e</sup> étage de l'hôpital Sud, à l'entrée des salles de naissance.

L'équipe des salles de naissance est composée de sages-femmes, étudiants sages-femmes, médecins gynécologues-obstétriciens, anesthésistes, pédiatres, internes, infirmier(e)s anesthésistes, auxiliaires de puériculture/aides-soignant(e)s.

La sage-femme assure votre suivi médical ainsi que celui de votre bébé. Les médecins gynécologues-obstétriciens, anesthésistes et pédiatres sont présents à tout moment en cas de besoin.

Le **secteur de naissance** est composé de salles de naissance, d'un bloc opératoire intégré pour les césariennes et d'une chambre de naissance dédiée aux projets d'accouchements non médicalisés.

***Si vous n'avez pas accouché à la date prévue***

***Il vous faut prendre rendez-vous le jour du terme.***

***Tél. : 02 99 26 58 96 - les jours ouvrables de 8 h 30 à 16 h 30***

***Tél. : 02 99 26 59 64 - nuit, week-ends et jours fériés***



Conçue pour les parents qui souhaitent un **accouchement naturel au plus proche de la physiologie**, cette salle dispose d'équipements vous permettant de vous mobiliser et de vous relaxer tout au long du travail. Une sage-femme est présente pour vous accompagner et vous soutenir dans votre projet personnalisé.

À tout moment, vous restez libre de changer de projet. Si vous désirez une péridurale, vous êtes alors orientée dans une salle de naissance pour sa pose et la suite de l'accouchement.

Les documents à apporter

Lors de votre venue, il vous faut apporter :

le justificatif d'identité de la mère, le livret de famille et/ou la reconnaissance anticipée pour les couples non mariés, la carte de sécurité sociale (carte VITALE) – la carte de mutuelle (pour facturation de la chambre seule), les documents de pré-admission remplis et signés (personne de confiance, personne à prévenir, choix chambre double/ chambre seule), tous les documents concernant la grossesse (examens de laboratoire : y compris ceux de la déclaration de grossesse, échographies, radiographies, lettre de la sage-femme ou du médecin, carte de groupe sanguin).

VOIR  
AUSSI

- L'accouchement
- Comment se déroule un accouchement ?

